

Lettre d'information numérique

de la mairie de Bannalec

N°9 du mardi 28 avril 2020

Ouverture du marché : tous les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30, place de la Libération

Ouverture de l'AMAP : tous les jeudis de 18 h à 19 h30, devant la gare

Un site pour relier les producteurs et les consommateurs bretons : www.produits-locaux.bzh

Le fonctionnement des services municipaux

La crise sanitaire modifie le fonctionnement des services municipaux : la mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, mais un accueil téléphonique est assuré pour des questions urgentes. L'accueil téléphonique de la mairie est maintenu de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au numéro habituel 02 98 39 57 22.

Le n° de l'astreinte du pôle technique est le 06 20 28 00 72..

Pendant cette période, les interventions sont limitées aux services essentiels (interventions techniques urgentes, questions urgentes d'état-civil, banque alimentaire, funéraire, etc...).



Des masques locaux en tissu pour se protéger

L'Académie de médecine recommande le port d'un masque anti-projections couvrant le nez et la bouche pour limiter le risque de transmission directe du coronavirus, notamment dans les situations qui rendent difficiles la distanciation sociale. À Bannalec, chacune dans leurs ateliers respectifs, Christelle Penquerc'h et Catherine Le Corre (cf photo) confectionnent des masques en tissu sur commande, au tarif de 5 € l'unité.

Le modèle est un masque à plis, composé de deux couches de tissu 100 % coton, tissé très serré et sans filtre : c'est le modèle agréé Afnor, qui permet de respirer tout en évitant les projections. Ce type de masque est lavable en machine à 60 ° et les couturières ont décliné le modèle en différentes tailles, adulte ou enfant et avec différents styles de tissu. Ce type de masque est lavable en machine à 60 °.

Pour commander des masques :

Catherine Le Corre : 06 61 48 28 13 et Christelle Penquerc'h : 07 80 42 62 51
www.facebook.com/atelierdecouturebannalec et www.facebook.com/chezmoomoon

Des visites possibles à l'Ehpad Les Genêts

Depuis lundi 27 avril, il est désormais possible aux familles de résidents de l'Ehpad de pouvoir rendre visite à leurs proches. En effet, depuis l'annonce de cette possibilité par le gouvernement, le personnel de l'établissement, aidé par les agents du pôle technique municipal, a mis en place une organisation et des aménagements des espaces afin de permettre ces rencontres, tout en garantissant la sécurité sanitaire.



Les visites s'effectuent sur rendez-vous auprès de la direction de l'Ehpad et sont soumises à quelques contraintes nécessaires en cette période de pandémie : elles sont organisées du lundi au vendredi, à raison de 30 minutes par famille (avec 2 personnes maximum) dans la salle à manger aménagée spécialement pour éviter tout contact physique. Cette initiative a permis de redonner le sourire à de nombreux résidents qui ont pu enfin recevoir leur famille, en toute sérénité.

Renseignements au 02 98 39 48 40

Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver les mains régulièrement



Éternuer ou tousser dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Porter un masque jetable quand on est malade



BANNALEC
BANALEG